



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien □

| Cadre réservé à l'autorité cha | rgee de l'examen au cas par cas | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Date de réception :// | | | | | | | | | |
| Dossier complet le :/ | | | | | | | | | |
| N° d'enregistrement : | vendrate est electron y selecto un atuace. | | | | | | | | |
| Intitulé du projet | | | | | | | | | |
| Développement de l'activité d'un site existant de démanté consistant à traiter de nouveaux type de véhicules (aéroi d'une parcelle d'environ 4000 m² au périmètre d'autorisat | nefs, bateaux) sur un foncier d'environ 5 ha. Intégration | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| Identification du (ou des) maître(s) d' | ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(| | | | | | | | |
| Personne physique | | | | | | | | | |
| | ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(Prénom(s) | | | | | | | | |
| Personne physique Nom | | | | | | | | | |
| Personne physique Nom Personne morale Dénomination | | | | | | | | | |
| Personne physique Nom Personne morale Dénomination Société Métallurgique d'Epernay (SME) | Prénom(s) Raison sociale | | | | | | | | |
| Personne physique Nom Personne morale Dénomination Société Métallurgique d'Epernay (SME) | Prénom(s) | | | | | | | | |
| Personne physique Nom Personne morale Dénomination Société Métallurgique d'Epernay (SME) N° SIRET 6 6 2 0 2 5 6 0 0 0 0 5 4 | Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI) | | | | | | | | |
| Personne physique Nom Personne morale Dénomination Société Métallurgique d'Epernay (SME) N° SIRET | Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI) SAS | | | | | | | | |

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| Le site sera considéré comme une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation. | | | | | |
| realisation éventuelle d'une évaluation | | | | | |
| | | | | | |

| 3.1 | Le projet fait-i | l l'objet d'u | n examen a | u cas par | cas dans | le cadre | du disposit | tif prévu | aux |
|------|-------------------|---------------|-------------|-----------|------------|------------|-------------|-----------|-----|
| l et | II de l'article F | 1.122-2-1 du | code de l'e | nvironne | ment? (cla | ause-filet | t) ? | | |

| ~ . | | N. F |
|-----|---|------|
| Oui | 1 | Non |

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

| Oui | V | Non |
|-----|---|-----|
|-----|---|-----|

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SME projette sur son site en activité à Culoz Beon, la réalisation de nouvelles activités comprenant le stockage, la dépollution, le désamiantage et le traitement d'aéronefs et d'équipements aéronautiques divers et de coques de bateaux et navires et d'équipements navals divers.

Le projet consiste:

- 1) À l'arrivée des équipements: par voie routière ou par voie ferré pour tous les équipements mentionnés ci-dessus;
- 2) Au stockage temporaire des équipements mentionnés ci-dessus avant le démantèlement
- 3) Au stockage de 25 tonnes de déchets amiantés ;
- 4) A l'extraction des fluides et batteries, démontages/déconstruction, ségrégation des déchets, désamiantage, traitement des déchets dangereux et non dangereux, ferraillage et valorisation des matières premières de recyclage et, enfin, activité de vidange et reconditionnement de liquides de refroidissement fluorés;
- 5) Tri, transit et regroupement des DIB, cartons, bois (300m²)métaux et des déchets de métaux venant de chantiers divers ou de collectes sur une surface d'environ 2 000m² actuellement dédiée à la déchetterie professionnelle ;
- 6) A l'évacuation des équipements: par voie routière ou voie ferrée.

Aucune nouvelle construction n'est prévue et aucun autre déchet ne sera généré.

La parcelle 494 est intégrée dans l'emprise du projet pour des activités de stockage de métaux propres

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est l'élargissement des activités existantes du site de Culoz pour la prise en charge des déchets suivants:

- · Coques et éléments de coques de bateaux et navires et équipements navals divers,
- · Aéronefs et équipements aéronautiques divers.

L'objectif à moyen et long terme est de pérenniser les activités de la SME pour le démantèlement et la valorisation de matériels hors ferroviaire ainsi que l'expertise autour des axes suivants :

- Prestation de démontage de composants et sous-ensembles pour alimenter les filières de réemploi
- · Prestation pour les opérations de désamiantage
- Prestation pour les opérations de valorisation des matières premières de recyclage
- Soutien technique pour les industriels de la Défense sur l'ensemble de ces sujets.

Ce développement d'activité sera soumis à autorisation pour la rubrique 2712-2 et enregistrement pour la 2712-3 au regard de la réglementation |CPE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le bâtiment A et le bâtiment H existants pourront être utilisés pour traiter les aéronefs, les coques de bateaux/navires et les équipements divers.

Ces deux bâtiments ne subiront pas de modifications.

Une zone extérieure (imperméabilisée) sera réalisée pour accueillir les aéronefs avant démantèlement.

Le bâtiment C sera utilisé pour les opérations d'extraction des fluides et batteries, et ne subira pas de modifications.

L'aire de découpe/ferraillage sera utilisée pour préparer les matières et ne subira pas de modifications.

Aucune nouvelle construction n'est prévue et aucune démolition. Aucuns travaux ne seront réalisés dans le cadre de ce projet.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les aéronefs, coques, éléments de coque et équipements divers seront entreposés temporairement sur l'emprise actuelle du site sur une zone imperméabilisée.

Les aéronefs, coques et éléments de coques ne contiendront pas de radionucléides, de turbines ou d'éléments militaires à usage défensif car ils seront vidangés par des filières adaptées avant l'expédition sur le site de la SME.

Les aéronefs, coques et éléments de coques seront traités au fur et à mesure de leur arrivée sur le site de SME CULOZ car ils seront préalablement mis au gabarit routier et/ou ferroviaire sur les sites militaires.

Les aéronefs, coques et équipements divers seront transportés par voie routière ou ferrée. Ils seront donc déchargés directement sur l'emprise du site à l'aide des moyens de manutention et levages actuels. Ils seront traités au bâtiment C puis sur l'aire de préparation et découpe à l'aide des outils industriels du site.

Les opérations éventuelles de décapage des éléments contenants des produits amiantés seront réalisées dans le bâtiment A ou H.

Pas de modifications prévues de l'outillage et des équipements industriels.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- Autorisation au regard de la réglementation ICPE pour la rubrique 2712-2
- Enregistrement au regard de la réglementation ICPE pour la rubrique 2712-3

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs | | |
|---|-----------------------------|--|--|
| Nombre d'aéronefs, masse globale et volume annuel | Env 30 aéronefs, 500 tonnes | | |
| Superficie zone de stockage principale des aéronefs | 3 000 m ² | | |
| Nombre de coques et équipements navals | 10 coques, 1 000 tonnes | | |
| Superficie zone de stockage principale des coques | 2 000 m ² | | |
| Surface imperméabilisée totale du site | 23 625 m ² | | |

| 4.6 | Local | isation | du | pro | et |
|-----|-------|---------|----|-----|----|
|-----|-------|---------|----|-----|----|

| 2 | | | | | | | | | |
|-----|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 4.6 | Localisation du projet | | | | | | | | |
| | Adresse et commune d'implantation | | | | | | | | |
| | Numéro : 889 Voie : Rue de Luyrieux | | | | | | | | |
| | Lieu-dit: | | | | | | | | |
| | Localité : Culoz Beon | | | | | | | | |
| | Code postal : 0 1 3 5 0 BP : Cedex : | | | | | | | | |
| | Coordonées géographiques ^[1] | | | | | | | | |
| | Long. : 0 5 ° 4 6 , 1 3 " E Lat. : 4 5 ° 5 0 , 4 7 " N | | | | | | | | |
| | Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement | | | | | | | | |
| | Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , " " | | | | | | | | |
| | Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " " | | | | | | | | |
| | Communes traversées : | | | | | | | | |
| | Sans objet | | | | | | | | |
| | Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : | | | | | | | | |
| | PLU Culoz-Beon correspond à la zone U1: activité économique | | | | | | | | |
| | i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. | | | | | | | | |
| 4.7 | S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? | | | | | | | | |
| | ☑ Oui □ Non | | | | | | | | |
| | 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? | | | | | | | | |
| | ☑ Oui ☐ Non | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La SME projette l'élargissement de ses activités existantes du site de Culoz-Béon pour la prise en charge des déchets suivants :

- coques et éléments de coques de bateaux et navires et équipements navals divers,
- Aéronefs et équipements aéronautiques divers.

La société est autorisée à exploiter son site pour la prise en charge de déchets de type VHU terrestres qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2018.

Avant modifications, l'activité de SME se concentrait sur le démantèlement (désamiantage et démolition) de matériel ferroviaire. Outre l'élargissement des activités, la parcelle 494 est intégrée dans le périmètre ICPE du site pour du stockage de métaux propres.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|----------|----------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | V | 0 | Le site SME est situé partiellement sur une ZNIEFF de type 2, sur sa partie sud (Bassin de Belley, N°0121). Le bâtiment H est situé dans cette zone. Les deux parcelles pour le stockage des équipements sont aussi en zone ZNIEFF de type 2. Ils ne subiront néanmoins pas d'imperméabilisation. |
| En zone de montagne ? | | V | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | V | Le site SME n'est pas situé au sein d'une zone bénéficiant d'un arrêté de protection du biotope. A noter que la commune de Culoz-Béon est concernée par deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope: N° APPB020 (protection des oiseaux rupestres) à 600 m environ au Nord du site, et N°APPB031 (ile de Chautagne-Malourdie) à 2,5 km environ au Nord Est du site. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | | V | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional? | 0 | V | La commune de Culoz-Béon n'est pas implantée au sein d'un parc naturel national, ni régional. Le parc régional le plus proche est le parc des Bauges à 16 km au Sud Est du site. |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|----------|----------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | | V | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | | V | Deux monuments historiques avec périmètre de protection sont présents sur la commune de Culoz-Béon. Le site SME n'est pas situé dans le périmètre de protection. Il n'a pas été identifié de sites archéologiques à proximité du site. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | V | Plusieurs zones humides ont été identifiées sur la commune de Culoz-Béon et sur les communes environnantes (zones humides Ain et Savoie). Le site SME n'est pas situé en zone humide (hors zone RAMSAR). |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan | V | 0 | La commune de Culoz-Béon est concernée par les risques naturels "inondation" et "mouvement de terrain". Un PPR a été établi pour le risque inondation et le risque de chutes de blocs de pierres. Mais le site SME n'est pas situé dans une zone inondable du PPRN. |
| de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | V | | Le site SME n'est également pas situé dans une zone à risque de chute de blocs rocheux La révision partielle du PPR a été approuvée le 5 décembre 2008 pour les deux risques |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | < | | Dans le cadre d'un projet d'aménagement sur son site, SME a fait réaliser en 2013, une campagne de contrôle de la qualité environnementale de terres (avec 10 prélèvements). Les résultats d'analyses ont fait apparaître des dépassements des valeurs fixées par l'arrêté du 28 octobre 2010 (analyses sur éluats) concernant les paramètres suivants : HCT, métaux lourds (Sb, Cr et Pb), COT, HAP et PCB. Des consultations sont en cours pour études des sols en 2023 |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | | V | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | | V | La commune de Culoz-Béon dispose de 2 captages d'alimentation en eau potable ("Puits de Culoz et "Source du Colombier"). L e site SME n'est pas situé au sein d'un des périmètres de protection de ces captages, ni de communes voisines. |
| Dans un site inscrit ? | 0 | V | Le site n'est pas localisé au sein d'un site inscrit, le plus proche est le gouffre de la Morne. |
| | | | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|--|----------|----------|--|
| D'un site Natura 2000 ? | V | | Le site SME n'est pas situé au sein des zones Natura 2000, deux sites sont proches : 'marais de lavours" à 100 m environ au Sud du site (N° FR8201637 pour l'habitat et N° FR8210016 pour les oiseaux) et "ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHÔNE (N° FR8201771) à environ 5 km à l'Est du site. |
| D'un site classé ? | 0 | V | Le site SME n'est pas à proximité directe d'un site classé. Le site classé le plus proche est la cascade de Charabotte à une trentaine de km. |

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Inc | cidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------|--|-----|----------|--|
| | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | | V | Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel. L'alimentation en eau du projet se fera par le réseau public d'alimentation en eau potable. Il est à noter que le site est déjà en activité et est raccordé au réseau public. |
| urces | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | V | Pas d'intervention dans le sous sol. |
| Ressources | Est-il excédentaire en matériaux ? | | V | Aucun travaux n'est prévu. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | | V | Aucun travaux n'est prévu. |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | 0 | V | |

| In | Incidences potentielles | | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel | |
|----------------|--|----------|----------|---|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | V | | La demande en eau est fixée à 3000m3. L'eau est utilisée pour le nettoyage et les tests de fonctionnement incendie. Le temps de douches est normé ce qui permet de réguler la consommation. De plus, il n'y a pas de forage. La consommation en ressources d'eau ne sera pas modifiée. | |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | | V | Les nouvelles activités projetées se font sur des espaces déjà utilisés par SME pour le même type d'activité, il n'y a donc pas de risque d'entraîner de nouvelles perturbations, dégradation ou destruction de la biodiversité. La parcelle 494 ajoutée au périmètre ICPE a toujours eu comme destination un usage industriel, prévue pour créer la zone artisanale des Fours avant rachat par SME. Son intégration n'impliquera pas de nouveaux risques de perturbations de la biodiversité. | |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site? | | ₹ | Le projet est situé à proximité de sites Natura 2000, néanmoins l'activité projetée n'est pas susceptible d'avoir un impact sur l'habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site. Les zones de stockage sont déjà utilisées et auront également un impact limité sur l'habitat ou une espèce inscrite. | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | | \ | Les parcelles exploitées dans le cadre du projet sont déjà en activité. Ce projet n'engendrera donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. | |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | 0 | V | La commune de Culoz-Béon n'est pas concernée par un PPRT. | |
| Risques | Est-il concerné par des risques naturels ? | | V | D'après le DDRM de l'Ain, la commune de Culoz-Béon est concernée par les risques naturels suivants: "inondation" et "mouvement de terrain". Un PPR a été établi pour le risque inondation et le risque de chute de blocs de pierres. Le site SME n'est pas situé en zone inondable d'après le PPR de 2008 ni en zone à risque de chute de blocs rocheux | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | V | | Les bâtiments (A et H) disposent de ventilation adaptée au traitement des aéronefs, et ne seront pas modifiés. Suivi mensuel des rejets. Pas de population sensible à proximité. | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | V | | |

| Inc | idences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-----------|--|----------|----------|--|
| | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | < | 0 | Le projet engendrera une légère augmentation du trafic pour l'approvisionnement des déchets à traiter, leurs déplacements internes (entre les zones de stockage et les bâtiments de traitement) et leurs expéditions. L'impact restera très limité car l'activité restera équivalente. Le projet consiste uniquement à la diversification des véhicules traités. L'activité du site générera un flux hebdomadaire de 100 à 125 poids-lourds. |
| | Est-il source de bruit ? | V | | L'activité restera identique et les mesures compensatoires de réduction de bruit existantes seront maintenues. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | V | | Une nouvelle campagne de mesures acoustiques est prévue pour 2023 afin d'optimiser le positionnement de la presse-cisaille présente sur le site. |
| seou | Engendre-t-il des odeurs ? | 0 | V | Le projet n'est pas émetteur d'odeurs ou de nuisances olfactives |
| Nuisances | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | | (| |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | V | 0 | Le fonctionnement des équipements peut engendrer des vibrations, mais qui ne sont pas ressenties à l'extérieur du site. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | 0 | V | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | V | 0 | Des éclairages extérieurs sont présents sur site pour la sécurité du personnel, ils sont dirigés vers le sol. Pas d'éclairage supplémentaire prévu dans le projet. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | V | 0 | Des émissions lumineuses sont induites notamment par l'éclairage urbain et la gare de triage SNCF. |
| Suo | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | V | 0 | Les émissions de polluants liées au projet ont pour origines principales : • les activités de traitement de déchets, • le trafic routier (rejets diffus). Des mesures sont prévues pour capter et traiter les émissions de poussières. |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets liquides ? | | V | Il n'y a pas de nouveaux rejets liquides industriels qui seraient engendrés par le projet |
| | Si oui, dans quel milieu ? | 0 | V | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|----------|----------|--|
| sions | Engendre-t-il des effluents ? | | < | Il n'y a pas de nouveaux effluents qui seraient engendrés par le projet. |
| Émissions | genisensomar istoaret i eartightem the | | | En phase d'exploitation, le projet produira des déchets dangereux (amiantés). |
| 565 611 0624 (151 | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | V | 0 | En sortie de process, une partie des déchets est valorisable en matière. |
| ie/Cadre pulation | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | | V | Le projet s'implante sur un terrain déjà en activité. L'aspect paysager du site restera similaire. Pas de prescription de fouilles archéologiques. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | | < | Le projet est prévu sur le site en activité de SME. Aucuns travaux ne sont prévus, l'usage du sol restera inchangé |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

| Oui | V | Non |
|-----|-----|-----|
| Oui | · · | NOI |

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés les plus proches géographiquement du projet ont été recherchés via le site de la DREAL où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale. Sur la période 2017-2021, il en ressort le projet suivant :

(2019) Béon, Ceyzérieu : travaux de réhabilitation environnementale et hydraulique du Séran et ruisseaux du marais des Rousses

Au vu de la nature de ce projet, de la distance d'éloignement et des impacts générés, le projet cité n'est pas susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet de diversification des véhicules traités de la société SME.

De plus, le projet est compatible avec les sites déjà en activité présents autour du site et celui-ci est déjà autorisé et en activité.

| | cidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de ansfrontière ? |
|-------------------------------------|--|
| | ui 🗸 Non |
| | décrivez lesquelles : |
| OI OU | decined leaducines . |
| | |
| year -01-0 | |
| 4 5 | |
| | iption des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des es sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables |
| à son incide | de l'étude d'incidence, le projet n'aura aucune incidence supplémentaire sur l'eau, le trafic, déchets et l'air dû activité déjà existante. Plus précisément, les zones Natura 2000 sont assez éloignées et donc aucune nce sera rajoutée. Les impacts sur la santé publique seront maîtrisés. Et enfin, au niveau du bruit, la presse fonctionnera en journée et sera capotée, ce qui permettra de réduire au maximum les nuisances. |
| | de l'analyse des différents impacts issus de l'étude d'incidence, le projet ne modifiera pas les impacts sur onnement. |
| | en de la companya de Ostro de la companya |
| | |
| etenues environ tudiés) | iption, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). |
| Les ir | cidences susceptibles d'être générées par le projet au vu de l'étude réalisée au 6.1. restent similaires à |
| l'activ En ef pas e d'inte | é actuelle. et, le projet consiste en la diversifications des véhicules traités sur site, l'activité en elle-même n'augmentera emploiera des procédés identiques. Par conséquent, aucune incidence supplémentaire ni même sification n'est engendrée par le projet de la société SME. |
| Les n | esures de compensation déjà en place sur le site seront maintenues et améliorées le cas échéant. |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet (diversification des équipements traités), des impacts limités lors de l'exploitation, du fait que le site projeté soit déjà en activité, que les potentiels impacts liés à l'activité sont déjà existants et que les mesures nécessaires ont été étudiées et prises en compte en amont du projet nous estimons que la réalisation d'une étude d'impact n'est pas nécessaire

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|--|----------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | V |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | ✓ |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | V |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | V |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | V |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | V |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | V |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|-------|--|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |
| 5 | | |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables \boxtimes

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🛭

| Fait le 1 8 0 4 2 0 2 3 | |
|---------------------------------|--|
| A CULOR | |
| Qualité du signataire Président | |
| Prénom Didies | |
| Nom PIDOV | |

S.M.E

889 rue de Luyrieux - 01350 CULOZ

SAS au capital de 500 000 €

662025600 RCS BOURG EN BRESSE

N° TVA FR66662025600